



Déclaration

Objet : RÈGLEMENT REACH

La société BRV Bonetti Rubinetterie Valduggia, dont le siège est situé à Valduggia (VC), Italie – Località Molino Rastelli n° 2, en référence au Règlement CE n° 1907/2006 (Règlement REACH), ainsi qu'à son Annexe XIV et à ses modifications successives, en qualité d'utilisateur en aval,

DÉCLARE

- *Être informée du règlement susmentionné.*
- *Garantir la conformité au règlement susmentionné.*
- *Ne pas être soumise au pré-enregistrement ni à l'enregistrement ultérieur des substances, ne remplissant aucune des conditions énumérées au Titre II, Chapitre 1, Article 7 du règlement susmentionné.*
- *Avoir contacté ses fournisseurs afin de s'assurer du statut de leurs matériaux vis-à-vis du règlement et que les exigences de pré-enregistrement et d'enregistrement soient respectées.*
- *Avoir communiqué à ses fournisseurs le type d'utilisation des produits achetés conformément au guide ECHA, qui prévoit l'identification du « Secteur d'utilisation », de la « Catégorie de produits », de la « Catégorie de procédés », de la « Catégorie d'articles » et de la « Catégorie de rejet dans l'environnement ».*
- *Avoir rédigé la déclaration relative aux substances SVHC jointe à la présente.*

Valduggia, le 27 mars 2026

Cordialement,

Stefano Villa
Représentant légal